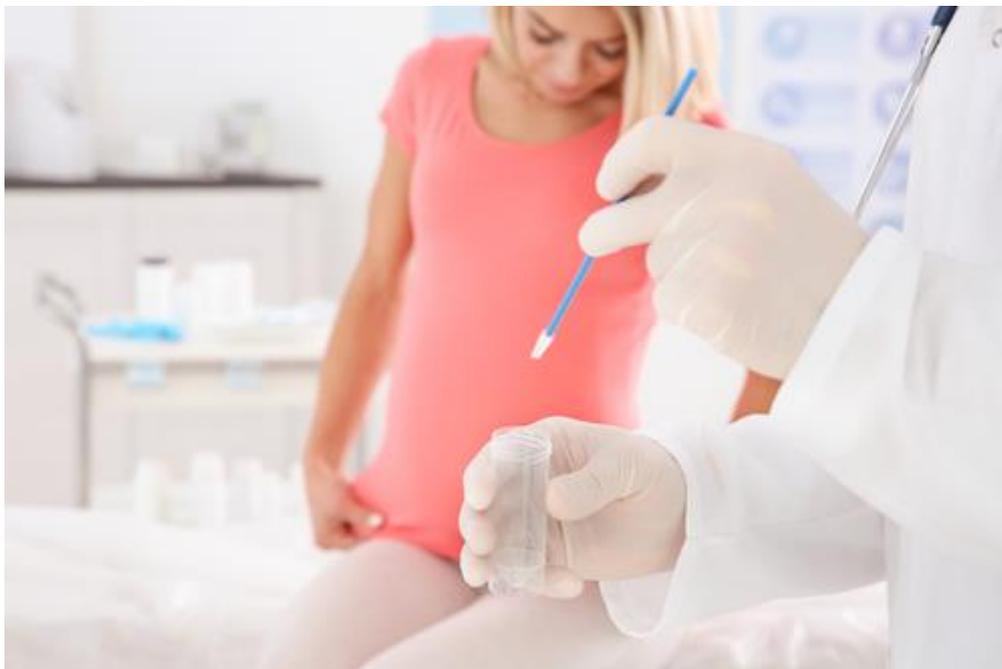


Test HPV : encore un petit effort...



Paris, le mercredi 25 septembre 2019 - Si le combat des associations de patients et des professionnels de santé ont fini par faire évoluer la position de la Haute autorité de santé (HAS) qui recommande, depuis juillet, que dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus, le test HPV soit réalisé en « *première intention chez les femmes de plus de 30 ans, chez lesquelles il s'avère plus efficace que l'examen cytologique* », deux écueils majeurs demeurent.

D'une part, la HAS n'a pas le pouvoir de modifier les schémas de dépistage organisé (DO) décidés par l'Institut National du Cancer (INCA) qui, dans le cadre du DO, lancé en janvier 2019 prévoit que le test HPV ne soit utilisé qu'à la suite de la détection d'une anomalie ASCUS révélée par le frottis.

D'autre part, comme le souligne cette semaine dans un communiqué la Société Française de Colposcopie et de Pathologie Cervico-Vaginale (SFCPCV) « *malgré plusieurs demandes auprès de la caisse nationale d'assurance maladie, le test HPV n'est toujours pas remboursé dans ses nouvelles indications. Cette situation aboutit à un déséquilibre pour la santé des femmes. Actuellement, seules celles qui paient ce test peuvent en bénéficier* ».

Il semble que soit encore nécessaire un petit effort pour contribuer à « *l'éradication* » du cancer du col...

F.H.

